dements qu'il serait nécessaire ou désirable d'apporter à l'acte des assurances, p arceque je n'ai pas été chargé d'y voir et d'exprimer d'opinion à ce sujet.

Respectueusement soumis,

W. FITZGERALD, Surintendant des Assurances.

F. X. DROUIN, C. R.

Hon. L. P. PELLETIER, C. R.

Ex-Procureur Général de la

Province de Québe.

ELZ. BAILLARGEON, L. L.L.

us

ne

le

b-

ar

er

à

'y se er de nt

si si nTéléphone 758. P. O. B. 200

Drouin, Pelletier & Baillargeon,

AVOCATS,

125, RUE SAINT-PIERRE, QUEBEC.